

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1432
10 septembre 1996

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 10 SEPTEMBRE 1996, ADRESSEE AU SECRETARIAT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LA MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE, TRANSMETTANT LE "DOCUMENT PRESENTANT LA POSITION DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE" RELATIF AU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

La Mission permanente de la République argentine auprès des organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de le prier de bien vouloir faire distribuer comme document officiel de la Conférence du désarmement le "Document présentant la position de la République argentine" relatif au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été distribué comme document de l'Assemblée générale des Nations Unies et qui est rédigé comme suit :

DOCUMENT PRESENTANT LA POSITION DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE

"Avec la fin de la guerre froide, la non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements ont pris une importance nouvelle et renouvelée dans l'"Agenda pour la paix", une occasion exceptionnelle se présentent ainsi pour éviter l'échec des efforts multilatéraux.

La République argentine a participé activement à la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires parce qu'elle croit fermement que la conclusion d'un traité de ce type contribuera non seulement à prévenir la prolifération mais aussi à accélérer le processus de désarmement nucléaire.

La République argentine appuie activement l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquantième session. Il faut pour ce faire une volonté politique réelle et un engagement ferme de tous les membres de la communauté internationale.

Dans ce contexte, la République argentine a décidé de parrainer le projet de résolution présenté par l'Australie sur cette question et invite instamment les Etats qui ne l'ont pas encore fait à s'associer à cette initiative dans les plus brefs délais.

GE.96-63792 (F)

Pour la République argentine, il ne fait aucun doute que la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sera un élément essentiel pour favoriser la confiance internationale parce qu'elle renforcera la conviction de plus en plus forte que les armes nucléaires sont inutiles pour assurer la sécurité des nations et facilitera les futurs travaux et la négociation d'autres mesures multilatérales de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements.

Buenos Aires, le 30 août 1996."
